



Amicale Laïque de Bègles

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021,
18h, en présentiel et en distanciel**

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport d'activité de l'Amicale et des sections
- Elections au Comité Directeur : renouvellement du tiers sortant
- Questions diverses : Adoption de la clause particulière du règlement intérieur et une information sur le CSE

En Présentiel : AMIOT-NAVA Pauline, AVIGNON Annie, AVIGNON Jacques, BUISSON Claudette, BUISSON-DUMORA Geneviève, CAPLANNE Valérie, CRAVOISIER Sylvia, FOUNAUD Sophie, GUILLEMOT Corinne, LABBE Sébastien, LIST Florence, LOPEZ Maïté, MERCIER Michel, NAGA Michelle, PICAVET Maxime, PINAUD Robert.

Invités : RAYNAUD Jacques (Conseiller départemental), CHAUVET Marc (Adjoint au Maire), PANABIÈRE Sylvaine (Conseillère municipale déléguée), DELON Maxime

À la tribune : AVIGNON Jacques, BUISSON Claudette, CHAUVET Marc, PANABIÈRE Sylvaine, PICAVET Maxime, RAYNAUD Jacques

Pouvoirs

En Distanciel : BRIOL Monique, CHAUVIN Sylvie, DUBRANA Clément, GARCIA Sylvie, GERVAISE Laurianne et PECOSTE Arnaud, LAATIAOUI Najib, LAFAYE Maryline, LAGARDE Corinne, MARTEL Laurent, MICHELMANN Gerd, SAINT-MARTIN Laure, SHAO Babeth, SUHUBIETTE-LARIC Dominique et Céline, TARAVELLIER Nadège, VALLET Pascal, VEYRY Dominique, ZELLNER Fanny

Invités : ROSSIGNOL-PUECH Clément (Maire de Bègles), GREGLARD-NEDELEC Denise (Conseillère départementale), SANDERRE-MOTARD Sophie (Commissaire aux comptes), BARRIÈRE Nicolas, DEROU AU Pauline, LABARTHE Jean-Pierre, PORCHERON Romain

Le Président remercie la présence de chacun pour cette Assemblée Générale en configuration compliquée (distanciel et présentiel), et s'assure que le son est bon pour les personnes en visio-conférence, à qui il est demandé de fermer les micros. Le Président ouvre l'Assemblée Générale.

Le Président donne la parole aux financeurs et à ceux qui aident l'Amicale : Jacques Raynaud, Conseiller Départemental, et Clément Rossignol-Puech, Maire de Bègles. Le Président les remercie de leur présence et de leur soutien, car sans eux l'année aurait été bien plus difficile.

Jacques Raynaud salue les personnes présentes en distanciel et en présentiel, et remercie le Président et le Bureau de cette invitation à cette assemblée générale, si importante dans la vie d'une association, et d'autant plus en cette période dégradée de crise sanitaire qui dure, mais il est optimiste pour une sortie du tunnel d'ici quelques mois. Jacques Raynaud rappelle que le Département est un partenaire fidèle des associations, et en particulier de l'Amicale Laïque et des écoles de Bègles, depuis longtemps, même bien avant son élection en 2015. En tant que président de la commission sport et vie associative au département, il se réjouit qu'une association aussi importante œuvre dans l'éducation populaire sur son canton. La majorité en place et les élus du département en place sont auprès des associations : il rappelle que l'aide aux associations n'est pas une obligation pour les départements, et que le département de la

Gironde a fait le choix d'aider les associations sur tout le territoire girondin, ce qui représente 1500 à 2000 associations, qui sont aidées par le département à la fois en termes de finances et aussi d'ingénierie. Malgré les nombreuses annulations, le département a fait le choix de continuer à apporter des financements, mêmes pour les événements et manifestations annulés. Par ailleurs, le département continuera de maintenir une politique volontaristes sur l'aide à l'emploi dans le secteur associatif, car beaucoup de jeunes notamment sont malheureusement en grande difficulté par rapport à la recherche d'emploi et le maintien de l'emploi. Jacques Raynaud rappelle que le département ne se substitue pas à l'État, mais « complète les trous dans la raquette ». Jacques Raynaud rappelle que le département travaille en étroite collaboration avec M. le Maire de Bègles et les élus de Bègles, notamment Marc Chauvet et Sylvaine Panabière.

Le Président remercie Jacques Raynaud, Conseiller départemental, et donne la parole à Clément Rossignol-Puech, Maire de Bègles, le remerciant chaleureusement de sa présence.

M. le Maire présente ses excuses d'être présent en distanciel et de ne pouvoir rester que jusqu'au rapport moral du Président. M. le Maire s'associe aux propos de Jacques Raynaud. La Mairie est partenaire de l'Amicale Laïque, un des principaux acteurs associatifs de la commune de par son historique, de par le nombre d'adhérents, de par son histoire, ainsi que la richesse de ses activités et des valeurs qu'elle porte d'éducation populaire, de culture, de sport et de lien social. Quand on voit les activités de cette vénérable association, c'est à se demander pourquoi les activités de l'Amicale ne sont pas considérées comme essentielles. Aux yeux de la Mairie, le lien social est essentiel pour les Béglais, à qui ça manque énormément. M. le Maire félicite l'Amicale pour sa combativité dans la perdurance des activités pendant toute cette année de crise sanitaire. M. le Maire partage le fait qu'il était le jour même dans le parc de Mussonville où il a vu des activités associatives en plein air. M. le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des sections de l'Amicale, le bureau (Jacques Avignon, Président, Claudette Buisson, Trésorière, Maxime Picavet, Trésorier adjoint, Corinne Guillemot, Directrice, et Sylvie Garcia, Secrétaire). M. le Maire assure la présence financière de la ville aux côtés de l'Amicale, et réitère son engagement financier pour le soutien à l'emploi et la sauvegarde du lien social. M. le Maire travaille avec Romain Porcheron, présent en distanciel, et Marc Chauvet, adjoint, et Sylvaine Panabière, conseillère municipale déléguée, présents en présentiel, à une convention pluriannuelle avec l'Amicale Laïque pour sécuriser les financements et se donner des objectifs communs sur plusieurs années. M. le Maire mentionne les travaux de 3iS au dessus de Larsène qui sont terminés, après une période difficile pour laquelle il remercie l'Amicale Laïque de sa compréhension pendant cette phase de travaux. À termes, l'établissement de 3iS permettra une belle synergie pour ces centaines d'étudiants en image et son, et des partenariats pourront être établis avec Larsène et les activités de l'Amicale. M. le Maire indique qu'il a fait des démarches auprès du gouvernement allant dans le sens de la réouverture des lieux associatifs, de la levée du périmètre de circulation de 10km, du recul du couvre-feu, de la réouverture lieux culturels, des terrasses des cafés et de restaurants, et pour la reprise des activités associatives culturelles et sportives. M. le Maire partage sa joie d'être présent avec l'équipe municipale ce soir pour cette assemblée générale de l'Amicale, partenaire très important de la Mairie. M. le Maire remercie et félicite le bureau de l'Amicale, ainsi que les très nombreux bénévoles et les salariés. M. le Maire souhaite une bonne assemblée générale à tout le monde.

- **Rapport moral**

Après une « annus horribilis », l'Amicale laïque a pris acte des besoins de rebonds face aux situations extrêmes imposées à toutes les équipes : salariés et intervenants, bénévoles, adhérents, et a pris acte des mesures d'adaptation nécessaire pour inventer une « annus possibilitatis », une année de possibilités et d'espoir

En effet, 2019-2020 a été 2020 a été pour le plus grand nombre d'entre nous les années de la pandémie de COVID-19 qui s'est déchaînée dans tous les pays et dans chaque type d'économie dont celle associative : Le bilan humain continue de s'alourdir et le coût économique d'augmenter. Des millions d'emplois ont été perdus et l'extrême pauvreté a atteint des niveaux jamais vus depuis une génération et les fragilités du monde continuent d'apparaître.

L'année dernière, les catastrophes naturelles ont causé des dégâts considérables et un coût humain incalculable. La biodiversité s'effondre, les tensions géopolitiques compromettent les efforts collectifs de paix, les besoins humanitaires explosent. Parce que « c'est possible ». Nous devons faire d'Ensemble une réalité »...L'Amicale est restée DEBOUT. Des décisions fortes ont permis à notre association de ne perdre personne en route.

Ainsi, lors du premier segment de confinement, notre Président et les membres du bureau ont donné la priorité au maintien des salaires pendant les mois de mars & avril 2020 en leur permettant ainsi de rester sereins pendant cette période qui, nous le savons avec le recul, a été très perturbante.

Nous avons invité tous nos intervenants à se mobiliser pour conserver le lien avec nos adhérents et faire en sorte que l'Amicale reste "vivante"...ce qui a été le cas.

L'avenir de notre association était en jeu et nous avons tout fait pour reprendre nos activités, même partielles, dès que les conditions nous le permettaient.

Pour permettre une continuité dans notre campagne de stabilisation de nos adhésions, les élus, réunis en visio ont statué sur un règlement intérieur permettant à toutes et tous de réguler le flux continu des situations différentes et multiples. Toutes les décisions prises par les élus ont fait l'objet d'informations successives envoyées aux différents collèges dans des temps de réactivité très réduits.

C'est en perdant le moins possible d'adhésion que nous pouvons envisager une reprise basée sur une solidarité anticipative, participative et responsable.

Nous avons tout misé et nous comptons sur les valeurs qui nous animent : solidarité et engagement pour envisager la poursuite de nos activités d'éducation populaire indispensable à une paix sociale désirée.

Debout, c'est le mot d'ordre que nous avons et que nous continuerons à suivre grâce à vous.

Je remercie nos partenaires –Mairie, Département, région, les services de l'Etat, la Caf et nos partenaires réseau, nos équipes amicalistes – je vous remercie pour votre engagement, votre compréhension et pour votre solidarité. Grâce à l'énergie collective, nous avons été plus forts que le virus, et demain nous reprendrons les rênes de nos destins liés par notre volonté de continuer à défendre et développer les valeurs de l'Education populaire.

Continuez à prendre grand soin de vous,

- **Rapport financier**

Intervention de Madame Sophie SANDERRE-MOTARD, Commissaire aux comptes

Mme la Commissaire aux Comptes rappelle que l'exercice de l'année 2019 a été plus court (du 1er janvier au 31 août 2019, soit un exercice sur 8 mois) car il a été décidé l'an dernier d'ajuster le calendrier des comptes sur la période scolaire la date de clôture de l'Amicale Laïque, ce qu'elle félicite. Les comptes présentés sont désormais sur 12 mois, du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. Mme la Commissaire aux Comptes remercie le bureau pour son accompagnement dans l'arrêté des comptes : avec le départ de Serge Joigneau, comptable, fin mars 2021, l'arrêté des comptes s'est fait en grande partie avec les membres du bureau.

Madame la Commissaire aux comptes donne son opinion sur les comptes et fait part de son rapport que les comptes. « En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Amicale Laïque et Patronage des Écoles laïques de Bègles relatif à l'exercice clôt au 31 août 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur sur la base des événements disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au COVID-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. C'est donc une attestation sans réserves. »

Mme la Commissaire aux Comptes fait la lecture de l'exercice clôt au 31 août 2020, et lui donne une attestation sans réserve.

Mme la Commissaire aux Comptes rappelle qu'un rapport spécial leur est imposé concernant leurs normes de l'exercice professionnel. « Il s'agit d'un rapport spécial sur les conventions réglementés car nous avons le devoir de rechercher l'existence éventuelle de conventions qui n'auraient pas été communiquées et qui permettent de constater qu'il peut y avoir des relations entre les membres du conseil d'administration et l'association. Au vu de ces éléments, et sans informations de la part de l'Amicale, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du code du commerce. Il n'y a donc aucune convention réglementée au sein de l'Amicale Laïque antérieure et nouvelle. »

Le résultat de l'année 2019-2020 est très positif et cela permettra de combler le déficit de l'année dernière qui était autour de 24000€, ainsi que d'engranger des ressources pour faire face à ce qui se passe actuellement.

Madame la Commissaire aux Comptes souligne que cet excédent positif permettra de combler les 101427,33€ de report à nouveau que l'association avait cumulés en déficit les années antérieures. Madame la Commissaire aux Comptes souligne que l'amélioration des fonds propres grâce à cet excédent, ce qui favorise notre autonomie financière, et note une amélioration de la trésorerie en cours d'exercice. Tous les voyants sont au vert pour cet exercice. « Fort de tout ce discours, je certifie les comptes présentés ».

Le Président précise la présence dans l'assemblée en présentiel de Michel Mercier et Robert Pinaud, deux anciens présidents, qui soutiennent l'Amicale et se représentent au Comité Directeur. Il les remercie de leur présence en présentiel à cette assemblée générale.

Le Président annonce que les chiffres présentés sont une vue générale des comptes, et rappelle que le Comité Directeur a examiné dans le détail les comptes et en a eu les explications en profondeur. Le Président propose ici, de survoler le général et de répondre aux questions complémentaires s'il y en a.

L'Amicale en chiffres présente les chiffres du 31 août 2020, date à laquelle l'Amicale avait 1426 adhérents, 40 activités, un budget de 571000€, 66% de produits propres (ce qui est assez intéressant), 80% de salaires et prestations, montant assez constant. Beaucoup moins d'heures de bénévolat que l'année dernière à cause des suspensions d'activités. 8,09 ETP, dont 23 salariés et 27 indépendants (statuts auto-entrepreneurs et conventions de partenariat avec d'autres associations). Cela représente une équipe humaine de 50 personnes.

Les adhésions 2019-2020 étaient en pleine expansion ; malheureusement ça ne sera pas pareil pour l'année en cours (2020-2021).

Marc CHAUVET précise que l'équipe municipale de Bègles a décidé de maintenir les subventions aux associations, et de leur accorder en plus une subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire. Et Marc Chauvet rappelle la possibilité de déposer un dossier par rapport à l'activité qui ne va certainement pas reprendre de façon dynamique mais de façon progressive. Marc Chauvet souligne le chiffre bas de 54% de Béglais.e.s, qu'il retrouve dans toutes les assemblées générales de sports de la ville. Il n'est pas étonné et demande de ne pas s'offusquer de ce chiffre : il y voit une mutualisation au sein de la métropole et du département, il existe un va-et-vient entre les communes. M. Chauvet espère que les autres communes de la métropole font l'effort d'accueillir les Béglais.e.s pour des sections non représentées sur la ville. M. Chauvet dit qu'il faut se féliciter de l'attractivité des sections de l'Amicale, et remercie tout le monde, en particulier les plus de 80 bénévoles, qui correspondraient à un grand montant si on devait les embaucher.

VOTES

Le président propose de voter plusieurs résolutions en même temps. Il rappelle que le vote en présentiel se fait à main levée, et que le vote en distanciel se fait par les sondages sur l'application ZOOM – chaque sondage concerne une résolution. Le Président propose de voter les trois premières résolutions maintenant avant de parler ensemble de l'activité. Le Président rappelle que seuls les adhérents peuvent voter, et que les sondages sur zoom ne sont pas anonymes.

RESOLUTION 1 : Approbation du rapport moral

Présentiel : unanimité POUR / Distanciel : unanimité POUR

RESOLUTION 2 : Adoption du rapport financier

Présentiel : unanimité POUR / Distanciel : 14 POUR, 1 ABSTENTION

RESOLUTION 3 : Affectation du résultat de l'exercice

Présentiel : unanimité POUR / Distanciel : 14 POUR, 2 abstentions

- **Rapport d'activité de l'Amicale et des sections**

Le Président présente le rapport d'activité tronqué, sur lequel sont regroupées les activités faites, ainsi qu'à partir du mois de mars la litanie de tout ce qui a été annulé.

Le Président évoque la très grosse mobilisation pour fabriquer des 1200 masques par les sections couture et dentelle ; les adhérents d'autres sections sont venus coudre à l'AL. Cette opération masques a été faite en partenariat avec le centre social de l'Estey.

Comme le montre le calendrier présenté, beaucoup d'événements ont été annulés. Le Président souligne que ça fait deux ans que la chorale et la fête des écoles sont annulées, et en profite pour saluer le travail des instituteurs (Sylvaine Panabière rappelle que l'année d'avant, l'événement avait été annulé à cause de problèmes de météo). Grâce au courage de Sophie Founaud et Valérie Caplanne, les projets continuent. Le Président souligne aussi que le festival de théâtre Abracadabrantisque, manifestation d'éducation populaire formidable, va fêter en 2022 pour la troisième fois son 20ème anniversaire. Brouhaha dans la salle. Le Président que tous les enfants des écoles publiques de Bègles travaillent et ne peuvent pas faire rendre compte de tout ce qu'ils font.

Le cross des écoles a eu lieu dans les écoles, les horaires ont été identiques pour chaque niveau. Les enfants ont couru une distance équivalente à Bègles-Paris.

Le Président remercie tout le monde pour tous les efforts.

Le Président rappelle que les activités ont repris en juin 2020, et souligne que certaines sections ont continué à être présentes auprès des adhérents, initiative propre aux sections que le Président félicite. Chacun a mis sa bonne volonté pour réaliser les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

Le Président rappelle que l'été 2020 a été également le début de la participation de l'Amicale à CAP33.

RESOLUTION 4 : Adoption du rapport d'activité

Présentiel : unanimité POUR (le président remercie tout le monde de leur implication) / Distanciel : unanimité POUR

- **Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel est présenté et commenté aux adhérents.

Le budget prévisionnel présente une baisse importante des cotisations.

Le budget prévisionnel prévoit une augmentation de la masse salariale. Le Président explique que l'Amicale a embauché un salarié de plus en 2021, sur un poste adulte-relais grâce à la préfecture et au délégué de la Préfète ; ce poste assure la médiation culturelle sur Larsene. Le Président rappelle que cette mission est soutenue financièrement, aide grâce à laquelle la mission culturelle sur le quartier des Terres Neuves peut être confortée. Les actions sont issues du quartier, c'est une plus-value très importante accordée par l'état.

Le Président annonce que grâce au résultat de l'année passée, l'Amicale va pouvoir faire face à ce déficit. Mais actuellement, dans la plupart des sections, les sections ne pourront plus rattraper l'activité annulée jusqu'à maintenant, même en la poursuivant en juillet ; le service minimum ne pourra pas être rempli. Au sujet des cotisations, l'Amicale a fait le choix de cultiver l'égalité : les cotisations ont été dues pour l'année entière, payées en une fois ou en plusieurs fois. Ainsi, dans la majorité des cas, les cotisations continuent d'être encaissées, et des arrangements avec les adhérents seront trouvés, dans l'idée de les compenser pour leur rendre ce qu'ils nous ont apporté. Le Président rappelle qu'il est fondamental, par honnêteté, de respecter le contrat passé avec les adhérents.

Mme la Commissaire aux Comptes précise que le budget aurait dû inclure une évaluation des aides potentielles de l'Etat et des collectivités locales en raison de la crise sanitaire.

Ainsi le différentiel aurait été moindre.

Le Président précise que ce budget n'est qu'une prévision et qu'il peut être affiné, et sous réserve des affinements, le Président demande aux participants de bien vouloir le valider sachant que ce déficit sera réel à la fin de l'année.

RÉSOLUTION 5 : ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL

Présentiel : : 1 CONTRE, le reste POUR / distanciel : 9 POUR, 2 ABSTENTIONS unanimité POUR

- **Election au Comité Directeur : renouvellement du tiers sortant.**

Le président rappelle que le Comité Directeur est composé de membres élus pour 3 ans, renouvelables pour 3 ans. 10 personnes sont renouvelables cette année. Le président remercie Robert Pinaud et Michel Mercier pour leur fidélité, ainsi que Sophie Founaud et Valérie Caplanne, Maxime Picavet et Maïté Lopez. Le Comité Directeur est composé de 30 membres avec un renouvellement par tiers. Le Président rappelle que toutes les écoles et lycées publics de Bègles sont présents de fait au Comité Directeur : 13 écoles, 2 lycées et 2 collèges.

Le Président annonce qu'il n'est pas prévu de vote individuel, sauf si celui-ci est demandé par les adhérents. À l'unanimité, l'assemblée opte pour un vote global des candidats au Comité Directeur.

Les candidats : PINAUD Robert (Ancien Pdt), PICAVET Maxime (Ind), DUBRANA Clément (Badminton), CAPLANNE Valérie (Enseignante), FOUNAUD Sophie (Enseignante), DAGBOUCH Sara (Pilates), TARAVELLIER Nadège (Théâtre), Andrée BRARD (Couture), Michel MERCIER (Ancien Pdt), Maïté LOPEZ (Salon)

RESOLUTION 6 : RENOUELEMENT DU COMITE DIRECTEUR

Présentiel : unanimité POUR / distanciel : unanimité POUR.

Le bureau est inchangé : Jacques Avignon Président, Claudette Buisson trésorière, Maxime Picavet trésorier adjoint, Sylvie Garcia secrétaire.

- **ARTICLE 5 du règlement intérieur**

Le Président présente la nouvelle clause du règlement intérieur de l'Amicale: cet article donne la responsabilité aux sections de se gérer elle-même lors d'une situation particulière entraînant une fermeture ou une impossibilité de poursuivre normalement l'activité. La section est libre de s'organiser en fonction de son cas, et c'est le Comité Directeur qui va pouvoir accompagner et entériner les décisions prises par la section. Cette nouvelle clause donne toute liberté à la section, avec plusieurs possibilités : avoirs, reçus pour dons défiscalisés ou remboursements. En cas de reçus pour dons, ces dons seront mis sur des activités qui ne concernent pas forcément la section, mais vers les activités d'éducation populaire ou de laïcité. Cette clause est une base, certaines sections y ont déjà réfléchi ; elles pourront ajouter cette clause en fonction de leurs besoins et de leurs propres activités.

RÉSOLUTION 7 : ADOPTION CLAUSE SANITAIRE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Présentiel : unanimité POUR ; distanciel : 13 pour et 2 abstentions

- **Le CSE : Comité Social et Economique**

Le président rappelle que l'Amicale relevait de la convention collective de l'animation, qui a changé de nom et est devenue la branche Éclat (acronyme des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires).

Cette convention collective impose aux associations embauchant plus de 6 ETP (équivalent temps plein) à avoir une représentation du personnel, sous le nom de CSE. L'Amicale avait prévu de procéder à l'organisation de cette élection cette année, mais la crise sanitaire pose un problème d'organisation et de communication auprès des salariés en vue de l'élection. Par ailleurs, le délai pour procéder à l'élection à partir de sa mise en place est de 90 jours, ce qui déborde sur l'été. Ainsi, le CSE sera mis en place à la rentrée, afin d'être opérationnel le plus rapidement possible. Le Président souhaitait partager cette information au sujet de cette représentation très importante que l'Amicale doit mettre en place.

Le président remercie les participants et clôt cette Assemblée Générale.

20h21 fin de la séance.

La secrétaire

Sylvie GARCIA



Le Président

